

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 janvier 2024

Nombre de Conseillers : 15 – En exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2024.

Présents : 11

Votants : 11 dont 1 procuration

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 janvier, à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de la Commune de Le Vigeant (Vienne), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des Pradelles, sous la Présidence de Monsieur Pierre GOURMELON, Maire.

Étaient présents : Mr GOURMELON Pierre, Mme LAURENDEAU Corinne, Mr VIOLETTE Jean-François, Mr SCHERHAG Jacques, Mr GIRAUD Olivier, Mr BONNEAU Jean-Michel, Mme PLISSON Yolande, Mr LEVAILLANT David, Mr PAILLET Pascal, Mr LEBAS, Michel, Mme LOMBARD Anne-Marie.

Absents excusé(e) s :

Mme HUGUENOT Cindy ayant donné procuration à Mme LAURENDEAU Corinne

Absents :

Mr MICHAUD Philippe,

Mme Corinne LAURENDEAU a été élue secrétaire de séance

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 00.

Ordre du Jour :

ELECTION SENATORIALE PARTIELLE

- Désignation des délégués Titulaires
- Désignation des délégués suppléants

Délibération : 2024/01-23/007 : ELECTION SENATORIALE PARTIELLE Désignation délégués titulaires et délégués suppléants

En application de l'arrêté préfectoral n° 2024-DCL/BER-032 SCT en date du 10 janvier 2024, Monsieur le Maire, après avoir constaté que la condition de quorum était remplie, procède successivement à la désignation des trois délégués titulaires puis de trois délégués suppléants selon le mode de scrutin suivant :

« En application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. »

> **Désignation de 3 délégués titulaires**

Après élection selon les modalités sus-visées, sont élus délégués titulaires :

- GOURMELON Pierre
- GIRAUD Olivier
- LAURENDEAU Corinne

> **Désignation de 3 délégués suppléants**

Après élection selon les modalités sus-visées, sont élus délégués suppléants :

- LEVAILLANT David
- BONNEAU Jean-Michel
- LEBAS Michel

Fin de séance à 19h00

Secrétaire de séance
Mme Corinne LAURENDEAU

Le Maire,
Pierre GOURMELON